Je donne à M. Auguste Detollenaere le démenti le plus formel.

Il affirme que l'on nous a offert de l'argent, à Pollet, à Denys et à moi, pour donner des renseignements compromettant le Parti ouvrier, et faire de nous des renégats. Pour ma part, et au nom de mes camarades Denys et Pollet, je dis au citoyen Detollenaere que ce qu'il avance est archi-faux. Nous n'avons jamais touché un sou de personne, et personne n'est venu nous faire des offres d'argent. Si nous sous sommes retirés du Parti ouvrier, c'est parce que nous n'y avons rencontré que des hommes de rien, qui ont toujours trompé les ouvriers honnêtes de la ville, et qui, tout en leur faisant de belles promesses. En réalité, on a laissé mourir de faim ces ouvriers trop crédules.

Je puis, dès à présent, prédire à M. Detollenaere que le moment est proche où l'on pourra lui prouver que les renégats sont de son côté, et non du nôtre. Quand ce moment sera venu, les travailleurs de Roubaix n'hésiteront pas à dévoiler ce qui se passe dans le Parti ouvrier.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*, mes salutations empressées.

PHILIPPE GRÉGOIRE,
136, rue de l'Ommelet.

### Les tramways électriques

Roubaix, le 24 décembre 1894.

Monsieur Alfred Reboux,
Directeur-gérant du *Journal de Roubaix*.

Je viens protester par la présente contre les allégations de la Cie nouvelle des tramways. Je déclare que je n'ai pas été consulté par ladite Compagnie, au sujet des poteaux ou rosaces et même que je n'ai pas été averti du travail qui allait être effectué.

Quant à l'impérieux dilemme posé actuellement : poteau ou rosace, il me semble que la Compagnie eût pu se servir d'un moyen terme et moins mécontenter les propriétaires et locataires riverains en plaçant ses poteaux sur le bord des trottoirs ainsi que cela se fait pour les réverbères.

Réellement, cette Compagnie de tramways a l'air de traiter notre ville en ville conquise.

Comptant sur votre obligeance et sur votre impartialité, j'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien publier cette protestation dans un numéro de votre estimable journal.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, mes bien sincères salutations.

*Un propriétaire de la Grande-Rue.*

### Une mesure d'ordre à prendre

Tourcoing, 26 décembre 1894.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

J'ai recours à votre journal pour renvoyer à qui de droit la réclamation ci-jointe.

Amateur du théâtre, je me rendis lundi soir à la salle des fêtes pour y voir jouer *Martyre*. Arrivé à la porte à 6 h. 45 alors qu'il n'y avait qu'une dizaine de personnes, je fus obligé d'attendre jusque 8 heures moins dix minutes. Il y avait en ce moment au moins quatre cents hommes et femmes attendant l'ouverture. Il est impossible de vous décrire les poussées formidables, les cris de douleur, les jurons des agents ne pouvant arriver à maintenir cette foule. De véritables accidents sont à craindre, et j'ai vu une demoiselle évanouie, son parapluie enlevé de ses mains, et un facteur des postes foulé aux pieds pendant plusieurs minutes.

Ne pourrait-on pas faire la même chose qu'à Lille, où il y a toujours beaucoup de monde, et où l'ordre n'est jamais troublé — il suffirait que l'agent de service fasse faire la queue comme dans toutes les autres villes, avec la seule différence qu'ici, tout le monde serait abrité en dehors des couloirs de l'entrée de la salle des fêtes.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon plus profond respect.

*Un habitué.*

## PETITE CORRESPONDANCE

*V. P. V.* — Votre situation doit être examinée par l'autorité militaire supérieure. Pour les pièces à produire, et les formalités à remplir, adressez-vous à la mairie (bureau militaire).

*L. D. Roubaix.* — Adressez, par l'intermédiaire de la gendarmerie, une demande à M. le général commandant la 1re subdivision de région à Lille.

*Un Roubaisien embarrassé.* — Pas le moins du monde ; vous n'avez à craindre aucune imposition.

*G. B. 324.* — Beaucoup plus. 2° C'est un honneur.

*Un acheteur au numéro.* — Adressez votre demande à M. Ernest Delacroix, ingénieur chef de l'exploitation, qui vous fera connaître toutes les conditions à remplir.

*Une jeune fille, B. R.* — Les deux manières de faire, la seconde surtout, sont de mise, mais pour les actes ordinaires de la vie seulement, à l'exclusion des questions d'intérêt proprement dites, qui peuvent nécessiter une signature régulière.

*Trois amateurs.* — Vous obtiendrez facilement les renseignements qui vous intéressent, en vous adressant à l'administration du Théâtre municipal, à Lille.

*C. 129.* — La solution de cette question est du ressort exclusif du gouverneur ou résident français qui administre la colonie.

*Em. D, au Sartel.* — Cette conférence a eu lieu à l'Hippodrome.

## NOUVELLES MILITAIRES

**Promotions.** — Par décret en date du 21 décembre 1894, ont été promus :

INFANTERIE. — *Au grade de colonel* : M. Dion, lieutenant-colonel du 8e, affecté au 115e.

*Au grade de lieutenant-colonel* : les chefs d'escadron de Revière de Mannoy de l'état-major affecté au 8e (hors cadre); Crépeaux du 74e, affecté au 86.

*Au grade de chef de bataillon* : les capitaines Joly, du 110e, affecté au 84e; Cavalli, du 149e, affecté au 1er; Floret, du 54e, affecté au 1er; Marcet, du 28e, affecté au 110e.

*Au grade de capitaine* : les lieutenants de Guilhebon du 145e affecté au 51e; Bonnaffe du 43e, affecté au 109e; Bouyer du 7e, maintenu au même corps; Enaux du 114e, affecté au 33e; Clerbout du 73e; Gonnet, du 47e, affectés au 140; Mourre du 23e, affecté au 43e; Wagner, un 1er bataillon, affecté au 12e; Voisou du 145e, affecté au 113e; Cautelon du 127e, maintenu; Sauveton du 21e, affecté au 145e; Maurice du 51e, affecté au 8e; Boulangé du 8e, affecté au 44e; Boucherie du 84e, affecté au 56e; Lesage du 73e, affecté au 43e; Demoulin du 105e, affecté au 84e.

CAVALERIE. — *Au grade de colonel* : M. Morel, lieutenant-colonel de cavalerie hors cadre est affecté au 21e dragon. — M. de Lagrené, lieutenant-colonel hors cadre est affecté au 17e régiment de dragon.

*Au grade de lieutenant-colonel* : M. de Tricornot de Rose, chef d'escadron, est affecté au 19e chasseurs.

*Au grade de capitaine* : MM. les lieutenants Azier, lieutenant au 1er, est maintenu au corps ; Le Bachelier, lieutenant au 19e, est affecté au 1e cuirassiers.

*Au grade de sous-lieutenant* : MM. les sous-officiers Bouchelet de Vendômois, du 21e dragons, est affecté au 26e ; de Fromont de Bouaille, du 4e, est affecté au 11e cuirassiers ; Josson, du 4e chasseurs, est affecté au 19e.

ARTILLERIE. — *Au grade de lieutenant-colonel* : M. Martin, chef d'escadron, sous-chef d'état-major du 1er corps d'armée, est maintenu.

*Au grade de capitaine.* — M. Alexandre, du 15e, est maintenu à l'Ecole de guerre.

*Au grade de garde de 1re d'artillerie de 3e classe.* — M. Delesalle, adjudant au 45e, est mis à la direction d'Arras.

GÉNIE. — *Au grade d'adjoint de 1re classe.* — M. Butin, adjoint de 2e classe, en remplacement de M. Voricker, maintenu.

GENDARMERIE. — M. Bourgeon, lieutenant à Sainte-Menehould, est nommé à Arras. M. Serraz, lieutenant au 1er escadron du train, est placé dans la garde républicaine.

MUTATIONS. — *Infanterie.* — M. Maréchal, major du 1er de ligne, permute avec M. Floret, chef de bataillon au corps.

M. Boucher, capitaine au 115e, passe au 57e.

LÉGION D'HONNEUR. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur les officiers territoriaux dont les noms suivent :

MM. Pison, chef de bataillon au 105e territorial; 150e territorial, capitaine Lemoine; 235e territorial, capitaine Tournade; 257e capitaine Labadie; 340e, capitaine Mège; 7e, capitaine Collard.

13e capitaine Rayone; 22e commandant Delarue; 23e commandant Hue de Carpignet; 41e capitaine de St-Sulpice; 56e commandant Roussille; 64e commandant de Wienet de Vaudhoc; 70e commandant Rayneri; 16e capitaine Battin.

CAVALERIE : Capitaine Des Ayettes, 13e régiment ; capitaine Patelot de Gillon, 13e région ; sous-lieutenant Cabanon, 16e régiment.

ARTILLERIE : capitaine Bergeret au 16e territorial ; Alaize au 10e escadron du train.

GÉNIE : Capitaine Rousset au 7e bataillon ; Aloix, lieutenant au 15e escadron du train.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du jeudi 27 décembre.* — Blanche Wetter, rue Sainte-Thérèse, cour Bernard 6. — Emile Dupuis, Boulevard Gambetta 214. — Octave Collier, quai de Calais, cour Rogier 2. — Clémence Debiens, rue d'Alma, fort Fraser. — Julienne Boville, Hôtel-Dieu. — Georges Cosmouble, rue Voltaire 16. — *Mariage.* — Edouard Belvaux, 36 ans, employé d'assurances, rue de la Guinguette 43 et Adèle Cuypers, 35 ans, tailleuse, rue de la Guinguette 45. — *Déclarations de décès du 23 décembre.* — Marie, 45 ans, rue Bayart 36. — Marie Claerbout, 45 ans, rue Archimède 140. — Léon Passeur, 30 ans, Hospice-Général. — Léonard Vanderheken, 49 ans, rue Solférino, 50 ans, Hôtel-Dieu. — Sophie Bayart, veuve Dewarlle, 15 Dieu. — Adèle Molot, 61 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Dupuis, rue Sainte-Elisabeth, cour Desrumaux 15.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 27 décembre.* — Pharaïde Mues, rue du Tilleul. — Denise Meyttère, rue des Archers. — Eugène Marquette, rue de l'Espérance. — Alice Debosschère, rue de la Croix-Blanche. — *Déclaration de décès.* — Célestin Vanhoutte, 79 ans, sans profession, aux Petites-Sœurs, rue de Lille. — Louis Sant, 81 ans, sans profession, Hospice-Général, rue d'Havré. — Gratien Cocquerieux, 58 ans, bobineuse, rue des Carliers, cour Piat. — Louis Detavernier, 31 ans 9 mois, marchand, rue de Menin 67.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 17 au 23 décembre.* — Maurice Level, rue de l'Amiral-Courbet. — Rémi Lefèvre, rue de Wasquehal. — Georges Verstraete, rue de Thionville. — Berth. Devloo, rue de la Limite. — Henri Bakelandt, Grand'Rue. — Angèle Cosmanne, rue Paul Bert. — Philomène Van Boxelaere, rue Paul Bert. — *Publications de mariages.* — Alphonse Leplat, 24 ans, boucher et Céline Dhalluin, 20 ans, sans profession. — Gustave Laristan, 28 ans, apprêteur et Amandine Arbon, 24 ans, ménagère. — *Mariage.* — Jean-Baptiste Lepers, 23 ans, tricur et Elisa Hennel, 20 ans, sans profession. — *Déclaration de décès.* — Eugène Verhoeven, 1 mois, rue de Thionville. — David Jayet, 8 mois, rue du Quai. — Charles Debruyne, 67 ans, cordonnier, rue de la Mackellerie. — Madeleine Dupuis, 4 ans 8 mois, rue des Ogiers. — Jeanne Rasseneur, 6 mois, rue de la Deûlemont. — Bassourt, présenté sans vie, rue Charles Quint. — Constant Rossel, 34 ans, chauffeur, rue du général Faidherbe. — Julie Golbry, 6 mois, Verte-Rue.

LYS-LEZ-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 1er au 24 décembre.* — Gustave Cayeux, rue des Bois. — Clémence Ladoux, rue de l'Ecole. — Désiré Delerue, rue du Bois. — Julie Lambiaix, fort Gadenne. — Antoine Ryx, rue du Colisée. — Alexandre Meurisse, rue de Tournai. — Henri Serrurier, rue du Pavé. — Germaine Voleur, rue du Bois. — *Publications de mariages.* — Léopold Leose, 24 ans, tisserand, domicilié à Lys et Adèle Duseile, 24 ans, ménagère à Lannoy. — Amand Michelsens, 24 ans, apprêteur à Lys et Clémence Tavernier, 25 ans, dévideuse à Lys. — Prosper Delcourte, 24 ans, chauffeur à Lys et Marie Roger, 23 ans, couturière. — Augny-le-Petit (Ardennes). — Jean-Baptiste Dubois, 26 ans, tisserand à Lys et Rosine Noyelle, 26 ans, journalière à Lannoy. — Victor Prachart, 19 ans, peigneur à Lys et Jeanne Dedender, 19 ans, journalière à Lys. — Louis Delgrange, 22 ans, surveillant à Lys et Emérence Cocquerez, 22 ans, fileuse à Lys. — *Mariage.* — Alphonse Michielsens, 24 ans, apprêteur à Lys et Clémence Tavernier, 25 ans, dévideuse à Lys. — *Déclarations de décès.* — Clémentine Dubrulle, 74 ans, rentière, rue du Bois. — Céline Duvinage, 3 ans, rue du Colisée. — Clémence Ladoux, 4 jour, rue de l'Ecole. — Edmond Huard, 36 ans, facteur des postes, rue de Tourcoing. — Amand Cock, 3 ans, Fresnoy. — Henri Poissonnier, 69 ans, fabricant, rue du Bois. — Gustin, enfant présenté sans vie, rue du Bois.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 7 au 21 décembre.* — Achille Mahieu, Ham. — Albert Allard, Place. — Angèle Lecroart, Place. — Flore Rucquois, Petit-Audenarde. — *Déclarations de décès.* — Emile Domecyn, 15 jours, aux Ballons. — Flore Dhuyet, 31 ans, Place. — Camille Salembier, 3 ans, les Ballons. — Jean-Baptiste Spriet, 72 ans, hameau des Oreux.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 16 au 22 décembre.* — Marie Dewulf, au Christ. — Albert Desrumaux, au Couriaux. — Honorine Barbier, Impasse Saint-Paul. — Hélène Demuynck, Mont-à-Leux. — Richard Demuynck, Mont-à-Leux. — Marie Demeyer, Petit-Pont. — Victorine Wellaert, Bois de Chênes. — Marie Meulin, au Phénix. — Charles Verpoort, Mont-à-Leux. — Adrienne Dhellemme, rue de Menin. — Sidrie Hanssens, Bois-de-Chênes. — Angèle Deweerdt, au Christ. — Philomène Vanmarcke, au Blanc-Pignon. — Philomène Vandewiele, au Nouveau-Monde. — Edmond Vandewiele, au Nouveau-Monde. — Albert Coucke, rue des Moulins. — *Mariages.* — Pierre Vanwambeke, 45 ans, charpentier, à Tourcoing et Clémence Van Belleghem, 45 ans, cabaretière à Mouscron. — Alphonse Sobrie, 31 ans, tisserand, à Lille et Marie Helmus, 44 ans, journalière, à Mouscron. — Henri Vermeut, 27 ans, journalier et Marie Depraetere, 23 ans, ouvrier de fabrique, tous deux à Mouscron. — *Déclarations de décès.* — Alice Opsomer, 8 mois, rue de Menin. — Jeanne Demeire, 4 mois, au Tuquet. — Richard Demuynck, 2 jours, Mont-à-Leux. — Lucie Vanneste, rentière, 78 ans, au Christ. — Gustave Dolmetz, 18 mois, rue du Bornuville. — Snauwaert, enfant présenté sans vie, cour Catteaux. — Augustine Lepers, 29 ans, rentière, rue de la Gendarmerie. — Marie Henderson, 29 ans, hôtelière, Place de la Station. — Marcel Fache, 2 ans, rue de Courtrai. — Albert Vanhoenacker, 8 mois, rue du Bornuville.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille Hector GRIMONPREZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Hector-Charles-Louis GRIMONPREZ, décédé à Roubaix, le 25 décembre 1894, dans sa 77e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 28 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 29 dudit mois, à 10 heures, en l'église St-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, 45.

Les amis et connaissances de la famille PIAT-DESROUSSEAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie-Louise PIAT, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1894, dans sa 12e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 28 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 29 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Fosse-aux-Chênes, 8.

Les amis et connaissances de la famille TIERS-LAMBLIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Rosalie-Elisa LAMBLIN, veuve de Monsieur Louis TIERS, décédée à Fiers (Sarl), le 26 décembre 1894, à l'âge de 78 ans, administrée des Sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 29 courant, à 10 heures 1/2, en l'église du Sart. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Eglise. L'Obit du mois, sera célébré en ladite église, le lundi 28 janvier 1895, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille VANDERBEKEN HAMEEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Léonard VANDERBEKEN, décédé à Roubaix le 27 décembre 1894, dans sa 80 année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 29 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame à Roubaix, d'où le défunt sera conduit en l'église du Blanc-Seau où il sera dit un second service à 9 h 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Solférino, 52, à 8 h. 1/4.

## NORD

**Récompenses honorifiques.** — Les médailles suivantes viennent d'être décernées pour actes de courage et de dévouement en 1894 :

*Médailles d'argent, 2e classe* : M. Hourriez, capitaine de sapeurs-pompiers à Dourches, fait preuve en diverses circonstances du plus courageux dévouement; M. Gabet, tuilleur à Cambry, a porté secours à deux personnes en danger d'être brûlées vives; M. Delahaye, entrepreneur de peintures à Douai, M. Audrant, employé à Lille, se sont distingués en maîtrisant des chevaux emportés.

*Mentions honorables* : M. St-Léger, cordonnier à Lille, M. Gobey, préposé des douanes à Gravelde, M. Pollefort, préposé des douanes au même lieu, M. Demoun, facteur des postes à Bavay, M. Calonne, à Seclin : ont maîtrisé des chevaux emportés; M. Remy, conducteur au chemin de fer des usines d'Anzin, M. Hallez, facteur des postes au Quesnoy : ont sauvé des personnes en danger d'être écrasées par des trains; le jeune Paris, domicilié à Lille, a sauvé deux enfants sur le point de se noyer; M. Westelynck, préposé des douanes à Neuveville, M. Bryselbout, préposé des douanes à Leffrinckouke ; se sont distingués en combattant un incendie.

**Bailleul.** — *Découverte d'un cadavre.* — On a trouvé, jeudi matin, dans une mare, le crâne fracassé, le cadavre d'un nommé, Christiaen, de Neuve-Eglise, ouvrier chez M. Mahieu, cultivateur, à La Crèche ; il avait disparu depuis lundi soir.

**Les drames de la mer.** — Voici de nouveaux renseignements sur le bateau *Jeune Léon*, qui a été trouvé abandonné dans les environs de Dunkerque.

Dans la nuit de dimanche, vers 11 heures, ce bateau avait jeté son chalut lorsque l'équipage vit arriver une forte goélette qui se dirigeait sur leur navire; ils firent les signaux d'usage, mais inutilement, et bientôt une collision se produisit.

La goélette anglaise stoppa et prit à son bord l'équipage du *Jeune Léon*.

En voulant embarquer, le marin Deschamp tomba à la mer sans qu'il fût possible de le sauver. Le reste de l'équipage fut débarqué en Angleterre et transporté en suite à Calais.

Hier matin, on a retrouvé, sur la plage de Bray-Dunes, le cadavre d'Auguste Heims, du canot lamanieur *Jeune-Victor*, qui s'est perdu dans la nuit de dimanche. Il reste à retrouver encore un marin.

## PAS-DE-CALAIS

**Placards séditieux à Fauquembergue.** — Dans la nuit de dimanche à lundi, un individu inconnu a placardé sur la porte d'entrée de la fabrique de papiers de M. Senlecq, maire, les inscriptions suivantes : Vive Caserio ! A bas Périer ! A bas la République ! Vive l'anarchie !

La gendarmerie espère découvrir l'auteur de cette criminelle manifestation.

**Noyé à Boulogne.** — Mardi, vers 4 heures du soir, le sieur Georges Dembremont, 17 ans, cultivateur, demeurant rue du Chemin-Vert, s'est noyé avec son cheval sur la plage de Capécure, à environ 300 mètres des jetées. Ce malheureux garçon, malgré les efforts incessants, balançait son cheval avant de le rentrer à l'écurie. On suppose qu'ils ont été emportés par le courant.

## L'HABIT N'FAIT POINT L'MOINE

Nous empruntons, à *La Vaclette*, journal humoristique de Lille, cette jolie pochade en patois de notre concitoyen, M. Odon Carrette :

Dipuis longtemps il étoit conv'nu
D'faire un monumint à Faidherbe,
Un portrait simple, mais superbe,
Comm' tous les Lillos l'ont connu,
L'souscription ch'étoit comme eun' source,
Les hommes, les femm's, les p'tits, les grands
Chacun apportoit suivant s'bourse,
L'recette passoit deux chints mill' francs.
Avec cha on s'dijot : On peut faire un concours,
Parmi l'p'intaints du Nord, n'a pu d'un grand artisse.
Ch'est un jour, Monsieur l'Maire, qui n'est point sans malice,
Va trouver Moreau et li fait ch'tiau discours.
Si, Monsieur l'sculpteur,
Il faut qu'vous étiez habile,
On a pour estatue à Lille,
I' faut vous laicher l'honneur
De l'fair', faut point, dit's-me bien vite
Quand on l'mettra sur l'plache Rich'lieu,
L'aut' repond : J'n'ai m'y mett' tout d'suite,
Cha s'ra pour Pâques ou l'Trimiet.
Mais v'là quatre ans qu'ch'dure et qu'chacun s'désespère,
Car on n'sait point d'accord d'sus sin rhabill'mint.
Et presque chaqu' semaine on attind Monsieur l'Maire
Dire que dins deux trois mois on s'a ch' monumint.
L'aut' qui, l'sculpteur, a pris l'parti
Un autre vest' grand différemm,
Pourquoi point un capiau haut d'forme,
Des gants blancs et puis un habit?
Ancien soldat, ni je l'ai vu
Simple, sans l'capiau à cornettes,
Tous les fos qu'on allot au fu,
In képi, avec ses lunnettes.
Et j'cros qu'tous les anciens qui ont connu ch'brave homme
Vodrottent l'voir insca, comme au jour du combat,
Ah! laichez-nous Faidherbe comme l'étot à Bapaume?
Car l'habit n'fait point l'moine et incore moins l'soldat!

OPON CARRETTE,
*Ancien volontaire de l'armée du Nord.*

## BELGIQUE

**Au Sénat.** — Le Sénat a discuté jeudi le budget des voies et moyens. MM. le baron de Steenhault, Van Cekenhout, Lammens, Vercruysse-Braeq, Van Put et Picard ont pris la parole à l'occasion des considérations qui l'assaient en général écho à des commentaires auxquels la discussion de ce budget avait donné lieu à la Chambre.

M. Picard toutefois a trouvé moyen de se singulariser.

Il a soutenu que le tabac et l'alcool étaient pour l'ouvrier des objets de consommation nécessaires, en présence des excès de fatigue et de l'insuffisance d'alimentation auxquels le condamnait le régime social actuel. L'auteur du *Paradoxe sur l'avocat* a soutenu là un paradoxe sur le *pochard et le fumeur qui a eu un succès de rire discret*, mais incontestable pourtant.

M. le ministre des finances a fait facilement justice des théories fantaisistes de M. Picard. Il a ensuite exposé ses vues sur la réforme financière, reproduisant les déclarations qu'il avait déjà faites à la Chambre. Il continuera vendredi.

**A la Chambre.** — Le groupe socialiste va demander que le *Compte-rendu analytique* soit distribué à tous les électeurs. Cela coûterait un million.

**Le prince Albert lieutenant.** — Parmi les nominations dans l'armée publiées par le *Moniteur* d'hier figure celle du sous-lieutenant prince Albert de Belgique, qui est promu au grade de lieutenant. Son Altesse Royale reste au régiment des grenadiers.

**Incendie d'un hôtel à Charleroi.** — La nuit dernière, un violent incendie a éclaté en l'*Hôtel du Bonheur*, place de la Station. Les premières lueurs du sinistre furent aperçues par des employés de la gare en service de nuit. Le feu avait pris naissance dans le grenier.

Ces employés enfoncèrent la porte de l'immeuble et réveillèrent en sursaut M. Closset, l'hôtelier, sa femme et ses trois enfants: la famille fut recueillie par un voisin.

*Malgré les efforts déployés par les pompiers, le grenier* et le troisième étage sont complètement détruits, ainsi qu'une quantité de meubles de prix qui y avaient été remisés.

On croit que le feu est dû à l'imprudence d'un ouvrier occupé la veille à faire des réparations dans le grenier. Hier soir, une odeur de brûlé s'était répandue dans la maison, mais on n'avait pu découvrir d'où elle provenait. Les dégâts, très considérables, sont couverts par l'assurance.

**Au Pier de Blankenberghe.** — Les cuisines et les constructions en bois des dessous du grand pavillon du Pier ont assez bien souffert de la tempête bruyante de la nuit de dimanche.

Le gardien, qui se trouvait à l'entrepont, sentit tout à coup une violente secousse : c'était l'aile droite qui d'une pièce sautait sous l'effort. Il fut se sauver à temps. Heureusement que le flot a trouvé son passage au premier choc, brisant d'un seul élan, aux larges ouïs-de-bœuf, des dits ants de trois à quatre mètres, les glaces épaisses d'un pouce !

Sans cette heureuse trouée, de grands désastres se fussent produits. Des madriers énormes, de poutrelles épaisses de 12 centimètres et placées de champ, tout a été brisé commedes allumettes. Dans les cuisines plus de 4,000 assiettes et plats ont été réduits en miettes. De toutes les chaises, longues et rondes, pas une n'a résisté à la projetées d'un seul coup à 5 et 6 mètres, et cela en traversant des cloisons dont il ne subsiste plus rien. Des water-closets il ne reste que la place. On a enlevé jusqu'à présent cinq chariots de bois de débris.

Le tablier de la grande rotonde n'a pas souffert. Une planche ou deux ont sauté. Toute la construction étant à claire-voie, rien n'a été endommagé de ce qui concerne l'art des ingénieurs.

Le coup de mer de dimanche atteste la solidité — tant contestée pourtant — de l'immense jetée qui a résisté à des violences contre lesquelles n'a pu tenir bon la digue d'Ostende. Les dégâts, évalués à 10 ou 12,000 francs, sont couverts par l'assurance.

**Mouscron.** — *Un concours athlétique.* — Une séance athlétique a eu lieu mardi, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l' « Ancien Casino », rue de la Gendarmerie, sous la présidence de M. Jules Parent, l'hercule du Nord. Une vingtaine d'athlètes belges et français ont pris part à ce concours, dont voici les résultats :

Haltère à 2 mains. — 1er prix Marchand Marcel, 225 livres; 2e prix Decottignies Alfred, 202 livres; 3e prix Faucheux Emile, 96 livres.

La barre à 1 main. — 1er prix, Faucheux Emile, 130 livres; 2e Steckman Camille, 115 livres.

Le développé d'un bras. — 1er prix Debonnet Edmond, 140 livres; 2e Decottignies fils, 100 livres.

L'arraché d'un bras. — 1er prix Decottignies Alfred, 140 livres; 2e Marchand Marcel, 138 livres.

Le développé-tenir cambré de face. — 1er prix, Sion Louis, 120 livres; 2e prix Debonnet, 120 livres.

Le développé-tenir caoutchouc de dos. — 1er prix Debonnet Edmond, 180 livres ; 2e prix Lapin, 130 livres.

*Arrestation de onze vagabonds.* — Dans la soirée de mercredi, la police a procédé à l'arrestation de onze vagabonds. Neuf d'entre eux sont de nationalité belge et ont été condamnés chacun à deux ans de dépôt de mendicité. Les deux autres sont sujets français et ont été condamnés à être mis, pour un terme indéterminé, à la disposition du gouvernement. Ces onze vagabonds ont été provisoirement écroués à la prison de Courtrai.

**Tournai.** — *Démission du commissaire d'arrondissement.* — Nous apprenons que M. Vanden Bulcke, commissaire d'arrondissement à Tournai, vient d'envoyer sa démission au gouvernement.

M. Vanden Bulcke a rempli sans interruption ces fonctions pendant seize années à la satisfaction de ses administrés.

— *Un nouveau journal libéral.* — Un nouveau journal libéral et démocratique, l'*Avenir du Tournaisis*, a paru pour la première fois mercredi à Tournai.

Le nombre des personnes atteintes de *maladies de l'estomac*, dyspepsie, dilatation, acidité, flatulence, est incalculable. Après avoir essayé tous les traitements, elles ne savent plus *à quel saint se vouer*, lorsqu'il eût été si simple de se soigner dès le début et de favoriser la sortie hors du tube digestif de toutes les matières qui l'encombrent et qui sont produites par de mauvaises digestions.

**La Tisane Dussolin** remplit admirablement ce but; en commençant par son emploi, on évitera d'abord une perte de temps, et on empêchera une foule de maladies qui s'aggravent sans traitement immédiat. Il n'est pas de plus sûr moyen de prévenir et de guérir les maladies de l'estomac et de l'intestin que la **Tisane Dussolin.**

C'est en même temps le meilleur fortifiant et rafraîchissant du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec la *notice explicative. Bien se rappeler le nom* **Tisane Dussolin.** Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne. 38676

## LES TISSUS A LA MODE

Pour faire suite aux renseignements déjà publiés, les négociants recommandent de ne négliger aucune sorte de marchandise, c'est-à-dire de fabriquer des nouveautés en laine douce et aussi en laine dure, cheviotte ou autres, cardées ou peignées. Seulement, bien qu'en hiver on recherche les tissus épais et que les matières *naturellement grosses* paraissent tout indiquées pour cela, ce seront les tissus fins d'aspect ou faits avec des matières fines qui seront en majorité.

« Les négociants et les élégants, qui exagèrent tout et croient qu'un caractère de tissu en vogue tue infailliblement tous les autres, avaient trop vite et trop généralement condamné le carreau. Il fallait, disaient-ils, le supprimer du pantalon, le diminuer ou le dissimuler dans le complet. Bref, suivant eux, le carreau avait vécu. On restait donc en face de l'uni, du petit façonné et de la rayure. Après tous les tissus dans cet esprit que l'on faisait déjà et la trop grande similitude du caractère général que les détails ne parvenaient pas à varier suffisamment, cette exclusion ne pouvait durer longtemps : aussi s'empresse-t-on de toutes parts de lever l'interdit et de réclamer du carreau.

Les nouveaux assortiments de couleurs admises, les différentes natures de matières que l'on accouple, la recherche de dessins un peu plus fleuris, tout permet d'offrir aujourd'hui d'agréables variétés dans divers genres d'étoffes pour complet. On fera surtout des effets à petits motifs et des carreaux ou damiers très grands; ces derniers nuances souvent avec des teintes harmonieusement assorties, ou combinées pour rester dans le bon goût. En peigne rasé pour complet d'hiver, la fantaisie est moins grande qu'avec les autres fils.

Par exemple, on fera des pantalons de soie fine, multicolores, sur fond foncés, avec diverses combinaisons, des petites combinaisons à plusieurs couleurs comme nous en avons indiqué dans nos précédentes causeries; des grandes dispositions par le jeu des croisures, en carreaux, d'une seule teinte ou ornées seulement de quelques filets fins, très légers. Il faut faire aussi quelques carreaux, fonds demi-ton en teintes pures ou rayés à deux nuances, et tiles en rapport clairs et foncés, le tout rehaussé de soie blanche grosse.

Ces tissus en peigné, dits par la nature des fils employés, sont légèrement foulés, ce qui amène à la surface un léger voile de poils, plaqué ensuite par le pressage. Ce cachet spécial dont nous avons déjà parlé et la douceur au toucher sont quelque peu appréciés.

Dans ce que l'on fait en cheviotte et en cardé d'aspect brut pour complet, il y a plus de fantaisie dans les dessins, plus d'originalité dans les filets employés et de vivacité dans les couleurs.

Des fils mouchetés et des rayés façonnés nouveaux sont encore en usage. Souvent on tire parti du contraste des matières, unissant la laine douce à la laine rigide, l'une contractible, l'autre non; le foulage de l'étoffe, cause de retrait de la première, fait produire à la seconde des rugosités, des bouclés que le jeu des nuances modère encore plus. Il y a dans ces marchandises de très petites et de très grandes dispositions dans lesquelles on incorpore de temps en temps quelques couleurs vives pour en rehausser l'effet.

Ces nuances sont, pour la plupart, choisies parmi les teintes mortes : bois, acajou, abricot, grenat, bleu, vert, etc. Naturellement les étoffes en cardé auxquelles on veut donner l'apprêt rasé ou velouté ne peuvent être faites qu'avec des matières ne bouclant pas.... *La mode agit sur toute chose* et influe même sur les moindres détails. Pour la satisfaire, tout se transforme ; mais, quels que soient les produits, les objets qu'on lui offre, il n'est pas possible de faire succéder toujours de l'inédit à la nouveauté qui passe.

Les progrès modernes dans les arts mécaniques, dans la chimie, permettent d'utiliser des produits nouveaux et d'en faire des applications autrefois inconnues, ou d'établir à bon marché et en grande quantité des choses précédemment rares et chères. Mais cela ne suffit pas. Les changements fréquents, les usages, le goût, autant de points auxquels l'innovateur doit répondre. A ce sujet il faut reconnaître que nos ancêtres avaient l'esprit très inventif, et sans être pourvus des ressources actuelles, ils réalisaient cependant de véritables prodiges remarquables d'originalité et de goût. De temps en temps, malgré leur science, un penchant irrésistible ramène les hommes vers ce qui fit le plaisir de leurs aïeux.

Il est curieux, pour l'observateur, de suivre les métamorphoses qui se produisent petit à petit, et qui *ne sont souvent qu'un simple retour vers le passé.* Si nous regardons dans les milieux élégants, nous voyons que pour la forme des vêtements, on revient aux redingotes 1830 et empire. Puis pour pardessus, on veut ramener le manteau de la même époque, alors d'un si agréable cachet, délaissé en France depuis un demi-siècle, mais toujours adopté en Italie et en Espagne sous le nom de « cappa ».

Si nous examinons les tissus et les dessins des anciennes collections, nous y trouvons des étoffes et des dispositions en grand nombre, aussi bien traitées que maintenant et que l'on est heureux de copier. Si, alors, la vogue en était moins rapide, la consommation et la production n'étaient point non plus aussi étendues. Parmi les dessins les plus rudimentaires l'antique carreau noir et blanc lui-même est revenu en vogue. Longtemps rangé parmi les tissus classiques, il avait disparu peu à peu. On le fait maintenant avec toutes sortes de matières, finesses et apprêts. Généralement la croisure d'endroit est en casimir (croisé 2 et 2).

L'ourdissage et tissage sont 3 blancs, 3 noirs; ou 4 blancs, 4 noirs ou 5 et 5; 6 et 6 ou encore 8 et 8. l'envers en plus. On emploie tour à tour du peigné très fin, de la cheviotte en fils ordinaires ou en retors très gros; la différence de finesse varie l'apparence des carreaux auxquels on donne l'apprêt rasé ou l'aspect brut. On modifie ces carreaux par des dessins dont une grande partie pour fond et en casimir et le reste (pour filet) en façonné ou par des croisures irrégulières. Cela fait du noir et blanc pour tous les goûts, c'est-à-dire régulier ou en fantaisie.

D'ailleurs on utilise passablement de carreaux de toutes formes pour le pantalon avec gilet en fils retors, couleurs vives ou un mot la plupart des dessins convenables pour complet mais plus ornés, plus accentués, plus fleuris de nuances. La soie en fils relativement gros est souvent employ